

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 350

présenté par

M. Pauvros, M. Rousset, M. Caullet, M. Olivier Faure, M. Duron, Mme Descamps-Crosnier, M. Bricout, Mme Rabin, Mme Gaillard, M. Boudié, M. Calmette, M. Cotel, M. Arnaud Leroy, M. Capet, M. Bréhier, Mme Errante, M. Bies, M. Laurent, M. Burrioni, Mme Beaubatie, M. Vignal  
et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 55 par les mots :

« et peuvent faire l'objet d'un débat au Parlement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les contrats entre l'État, SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau définiront la mise en œuvre de la politique ferroviaire nationale.

Cet amendement vise à confier au Parlement un rôle de contrôle sur la mise en œuvre de la politique ferroviaire nationale.